

# TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX 2020-2021

Le quotient familial est calculé à l'identique du QF de la Caisse d'Allocations Familiales

Les ressources : ensemble des ressources justifiées (sans les centimes) et les allocations familiales régulières et mensuelles.

Détermination des parts :

1 couple ou 1 personne seule : 2 parts			1 enfant : 1/2 part		
1/2 part en plus à partir du 3ème enfant.					
Enfants	1	2	3	4	5
Nombre parts	2 1/2	3	4	4 1/2	5

Si un enfant est handicapé, il est rajouté 1/2 part ( sur présentation d'un justificatif )

Un abattement de 10 % sera pratiqué à partir du deuxième enfant et plus, sur les tarifs journée définis selon le quotient familial :

## Tarifs accueil périscolaire MATIN

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Quotient Familial	MATIN					
	6 h 30 - 8 h 30		7h - 8 h 30		7 h 30 - 8 h 30	
	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 800	2,30 €	2,07 €	1,73 €	1,56 €	1,15 €	1,04 €
801 à 1220	3,56 €	3,20 €	2,67 €	2,40 €	1,78 €	1,60 €
1221 à 1600	4,65 €	4,18 €	3,48 €	3,14 €	2,32 €	2,09 €
> à 1600	5,45 €	4,91 €	4,09 €	3,69 €	2,73 €	2,45 €

**Tarif matin occasionnel : tarif maximal**

**5,45 €**

## Tarifs accueil périscolaire SOIR

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Quotient Familial	SOIR							
	16 h 30 - 17 h 30		16 h 30 - 18 h 00		16 h 30 - 18 h 30		16 h 30 - 19 h 00	
	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 800	1,15 €	1,04 €	1,73 €	1,56 €	2,30 €	2,07 €	2,88 €	2,60 €
801 à 1220	1,78 €	1,60 €	2,67 €	2,40 €	3,56 €	3,20 €	4,44 €	4,00 €
1221 à 1600	2,32 €	2,09 €	3,48 €	3,14 €	4,65 €	4,18 €	5,81 €	5,23 €
> à 1600	2,73 €	2,45 €	4,09 €	3,69 €	5,45 €	4,91 €	6,82 €	6,14 €

**Tarif a-midi occasionnel : tarif maximal**

**6,82 €**